

Le raccordement va se préparer en 2023

L'année 2023 sera consacrée à la définition du Fuseau de moindre impact. De la mer aux Deux-Sèvres, il traversera l'Unis sur 120 à 135 km de distance, 500 mètres à 1 km de largeur, pour recevoir le sillon d'enfouissement des câbles de raccordement du parc éolien

Philippe Baroux
p.baroux@sudouest.fr

Non, le débat public n'était pas passé à côté du raccordement du parc éolien en mer d'Oléron au réseau terrestre de transport de l'électricité. Oui, les enjeux posés par le projet de parc lui-même ont alors été si discutés qu'ils ont paru éclipser ceux de sa connexion, qui ne sont pas moins sensibles. L'année 2023 rééquilibrera certainement ces deux niveaux. La procédure dite « Fontaine » (O) s'y ouvrira pour dérouler une série d'échanges et d'études techniques au terme desquels le préfet de la Charente-Maritime arrêtera un Fuseau de moindre impact (FMI). Il s'agit du sillon de raccordement où courront les câbles de transport de l'électricité, entre parc en mer et poste de Granzay.

Pourquoi aller se connecter dans cette commune des Deux-Sèvres, au sud de Niort ? Parce que s'y trouve le poste électrique le plus proche du littoral charentais-maritime par lequel transite sur un axe nord-sud une ligne de 400 000 volts. Telle une autoroute électrique, son calibre permet de recevoir la production attendue du parc.

Le plus long de France
À ce stade de la procédure, l'arrêté ministériel de juillet 2022 lance le projet d'Oléron. Il écarte « l'option sud » un temps pressenti de raccordement (ou des) parc(s) via la presqu'île d'Arvert. Il retient en revanche une « zone d'étude du raccordement » qui em-

brasse toute la largeur du parc éolien et s'étire jusqu'à la côte entre les îles de Ré et d'Oléron, l'ex-« option nord ». Là, dans une largeur comprise entre les communes de L'Houmeau et de Châtelaillon-Plage, elle file plein est jusqu'à Granzay.

Ce sont 60 à 70 kilomètres de raccordement entre la mer et la terre – selon le lieu d'arrivée à la côte – puis 60 à 65 kilomètres terrestres. C'est la plus longue distance de raccordement d'un parc éolien en mer français, parmi les projets créés ou en cours de développement. Sa réalisation incombe à Réseau de transport d'électricité (RTE).

Au total, la facture du tronçon approchera le milliard d'euros

La technologie du courant continu est retenue. Ce mode de transport où les électrons circulent dans la même direction a été préféré au transport de courant alternatif (les électrons circulent dans les câbles de façon alternative). « L'inconvénient de ce choix technologique, c'est son coût plus élevé, mais il est amorti dès lors qu'on a la distance et la puissance, deux conditions que réunit le projet d'Oléron », explique Aurore Gillmann, responsable du projet chez RTE.

Dans le schéma établi pour le raccordement, une « station de conversion » implantée en mer transformera le courant alternatif produit par les éo-



Dans le ventre d'une station de raccordement en mer. XAVIER LEGIT

liennes en courant continu pour son transport. À l'arrivée à Granzay, une seconde station réalisera la transformation inverse pour l'intégration de l'électricité énergie sur le réseau de transport. L'avantage du courant continu est qu'il permet sur la distance d'éviter l'échauffement, de préserver la quantité d'électricité injectée, ce qui n'aurait été possible en courant alternatif qu'à la condition de construire à terre un

poste électrique de compensation, avec l'impact foncier que cela induit. « Au total, la facture du tronçon parc d'Oléron-Granzay approchera le milliard d'euros, soit près du tiers du projet global pour un parc de 1 000 MW. »

Un atterrissage à la Pallice
L'année 2023 sera consacrée à la définition du Fuseau de moindre impact au sein de la zone d'étude du raccorde-

ment. « Sa largeur idéale serait d'un kilomètre en mer, et de 500 mètres à terre », poursuit Aurore Gillmann. Le câble y sera enfoui, sur toute la distance. Profondeur envisagée : 1 mètre, « peut-être un peu plus en mer ». Les élus, le public, les parties prenantes (Chambre d'agriculture, gestionnaires de secteurs classés du marais, du Parc du Marais poitevin, etc.) seront consultés pour établir ce tracé.

« Nous souhaitons éviter le tracé en zone naturelle sensible. Mais, si nous devons passer, nous disposons de toute une palette de mesures d'évitement, de réduction des impacts », précise la responsable du projet.

Aurore Gillmann souligne aussi qu'à terre, le passage sur des zones déjà artificialisées, parking, bordures de routes, chemins, etc., sera privilégié pour l'emprise du fuseau. « Raison pour laquelle nous nous intéressons à un atterrissage

dans la zone portuaire de la Pallice et au tracé de la route nationale II, même si en l'état, rien ne dit que nous passerons par le Grand Port maritime et sur tout le linéaire de la nationale. La définition de ce Fuseau de moindre impact est une étape très importante car, après coup, on ne pourra plus le décaler. »

(1) Du nom de la circulaire du 9 septembre 2002 relative au développement des réseaux publics de transport et de distribution de l'électricité.

Le calendrier de la concertation

La concertation visera à définir le Fuseau de moindre impact qu'empruntera le raccordement depuis le large d'Oléron jusqu'au poste de Granzay, dans les Deux-Sèvres

La concertation sur le raccordement du projet éolien en mer d'Oléron est programmée en 2023, en parallèle de la concertation post-débat public sur le projet lui-même et les études techniques qui ont été lancées au dernier trimestre de 2022. Début 2024 sera désigné le lauréat du projet, lequel lancera alors les études d'impacts, en lien avec Réseau de transport d'électricité (RTE) qui, de bout en bout de la procédure, restera co-maitre d'ouvrage du projet.

En 2023, la concertation visera à définir le Fuseau de moindre impact dans lequel courra le raccordement. L'exploration des

études bibliographiques et des études de terrain sont au programme. Sur la concertation à proprement parler, les publics visés, en priorité seront les élus, les gestionnaires des secteurs classés tels que le Marais poitevin, le Marais d'Yves, les usagers et leurs instances représentatives, et la Chambre d'agriculture. L'option de réunions publiques est possible. Le déroulé de cette phase n'est pas encore précisé par RTE qui est en train de la poser avec l'objectif d'une présentation publique avant la fin du prochain P. B.

